



PREFET DE LA MARTINIQUE

Amélioration des liens entre les forces de sécurité de l'État et la population

Rappel préalable

Veiller au renforcement des liens de confiance unissant les forces de sécurité de l'État et la population demeure un enjeu majeur pour le Gouvernement. L'amélioration des relations contribue à assurer la cohésion sociale dans les quartiers tout en concourant au rétablissement de la tranquillité publique.

La politique conduite depuis 2015 pour l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'État dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les zones de sécurité prioritaires est reconduite en 2019.

Critères d'éligibilité des projets

● Les actions pourront être portées par :

- ▶ Des collectivités territoriales
- ▶ Des associations
- ▶ Les services de sécurité de l'Etat

● Secteurs géographiques concernés

Les actions doivent être destinées **aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et/ou des zones de sécurité prioritaires (ZSP)**. Une attention particulière sera portée aux actions en faveur des jeunes (12-25 ans).

● Typologie des actions

Seront privilégiées les actions s'inscrivant dans la durée, suivant une démarche globale et partenariale et impliquant de manière active les forces de sécurité de l'État et la population (interaction).

Les actions mises en œuvre devront répondre au moins à l'une des finalités suivantes :

- ▶ Informer, sensibiliser et communiquer auprès de la population sur les différents métiers des forces de sécurité de l'État, ainsi que sur les activités menées ;
- ▶ Permettre les échanges et faciliter la communication entre la population et les forces de sécurité de l'État ;
- ▶ Agir sur les représentations mutuelles, faire évoluer ces représentations, déconstruire les stéréotypes ;
- ▶ Comprendre la manière dont la population perçoit et pratique l'espace public (sentiment d'insécurité, stratégie d'évitement de certains endroits, mobilier urbain, dégradations,...) ;
- ▶ Promouvoir la citoyenneté

Evaluation des projets

Seront financés les projets comportant une méthodologie d'évaluation rigoureuse tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Les effets du projet seront vérifiés à travers les indicateurs suivants :

Sur le plan quantitatif :

- ▶ acteurs impliqués dans le projet (co-construction avec les jeunes, mobilisation des partenaires du contrat de ville,,,) ;
- ▶ nombre et profil des bénéficiaires
- ▶ durée du projet
- ▶ fréquence des échanges entre les jeunes et les représentants des FSE...

Sur le plan qualitatif:

- ▶ appréciation par l'opérateur de l'évolution de la situation
- ▶ recueil de l'avis des bénéficiaires
- ▶ implication des jeunes et des FSE
- ▶ impact sur les représentations et les pratiques des jeunes et réciproquement des FSE
- ▶ impact plus global sur le climat dans les QPV et/ou ZSP
- ▶ difficultés et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du projet, les modes d'ajustement et les perspectives d'évolution

Par ailleurs il conviendra de veiller à ce que les actions proposées se développent autant que possible dans le cadre partenarial des CLSPD et de leurs groupes de travail, y compris les cellules de coordination opérationnelle du partenariat au sein des ZSP.

Pour le Préfet,
Le Directeur de Cabinet



Christophe LANTERI